

## COMMUNE DE LABEGUDE

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 18 HEURES 30 MINUTES**

*Date de la convocation :*  
27 mars 2023

### ORDRE DU JOUR

- Approbation Compte de Gestion 2022
- Approbation Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote du Budget Primitif 2023 :  
Taxes directes locales – Subventions – Tarifs communaux
- Réfection de la toiture de l'ancienne école maternelle
- Questions diverses

Le Maire,



Jean-Yves PONTHER

## COMMUNE DE LABEGUDE

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 30 minutes, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 27 mars 2023

Présents : Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Excusés et procurations : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à Mme DUCHAMP Cécile, M. BESSON Jonathan à M. DURAND Gérald

Secrétaire de Séance : M. GOSSE Pascal

---

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

N° 09/2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET GENERAL DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes ont été régulièrement effectuées.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXECUTION**

Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser délibérer les membres du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

MAIRIE DE LABEGUDE  
67 Route Nationale  
07200 LABEGUDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11 + 2 procuration  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0  
Date de la convocation : 27 mars 2023

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 à 18H30 - N°10/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Cécile DUCHAMP, Maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Jean-Yves PONTHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportés				136 377,99 €	0,00 €	136 377,99 €
Opérations de l'exercice	1 182 578,97 €	1 360 351,67 €	855 065,90 €	982 577,50 €	2 037 644,87 €	2 342 929,17 €
Totaux	1 182 578,97 €	1 360 351,67 €	855 065,90 €	1 118 955,49 €	2 037 644,87 €	2 479 307,16 €
Resultat d'exécution		177 772,70 €		263 889,59 €		441 662,29 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				263 889,59 €		
Restes à réaliser (RAR)			145 216,00 €	293 105,00 €		
Besoin de financement des RAR				147 889,00 €		
Excédent de financement des RAR						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				411 778,59 €		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter			47 772,70 €	au Compte 1068 investissement		
			130 000,00 €	au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Mmes CONSTANT Michèle, Cécile DUCHAMP, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCOUFS Lise, MM. DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, VERNET David, Jean-Luc VOLLE

Pour expédition conforme  
La Présidente, Cécile DUCHAMP



**OBJET : TAUX 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive. Il rappelle au conseil municipal le taux de référence foncier bâti 2023 (32.02%) composé du taux communal (13,24%) et du taux départemental (18.78%). Le coefficient correcteur qui tient compte de l'évolution des bases de la commune, aboutit à une contribution par la commune de 310 586 €.

Bases	Taux	Produits attendus
TF : 1 898 000	13.24% + 18.78% = 32.02%	607 740
TFNB : 3 100	78.46%	2 432
TH : 210 691	6.04%	12 726

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour 2023 et de les fixer comme suit :

- Taux du foncier bâti : **32,02%**
- Taux du foncier non bâti : **78,46%**
- Taux de la taxe d'habitation : **6.04%**

**OBJET : SUBVENTIONS ANNUELLES 2023**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions accordées pour 2023 comme suit :

A.C.C.A	250,00 €
ADAPEI	90,00 €
AMPHIBAVI	70,00 €
Amicale Laïque	600,00 €
APPEL-OGEC Ecole St Régis	600,00 €
La Boule de LABEGUDE	600,00 €
Centre Léon Bérard	100,00 €
Croix Rouge Française	130,00 €
Donneurs de Sang	80,00 €
FNATH Mutilés du Travail	100,00 €
FNACA	100,00 €
Club de Cyclotourisme Labégude	100,00 €
Loisirs Créatifs 07	100,00 €
Conjoints survivants	300,00 €
IME "Amitié-Lalevade"	100,00 €
Prévention routière	80,00 €
Les Raïols	100,00 €
Retro Tour Ardèche	50,00 €
Restaurant du Cœur	100,00 €
Secours Populaire Français	100,00 €
Tennis Club Labégudien	500,00 €
Ensemble et solidaires (UNRPA)	600,00 €
Vaincre La Mucoviscidose - Virade de l'Espoir	200,00 €
Ardèche Roll	150,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers d'Aubenas	500,00 €
<i>Divers</i>	<i>2 300,00 €</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité par 13 voix pour et 1 abstention :

- vote les subventions telles que présentées par Monsieur le Maire
- précise qu'il privilégie les associations qui font vivre la commune et participent aux festivités organisées.
- dit que le versement de la subvention sera effectué après remise par les associations de leur bilan de l'année N-1 (même s'il n'y a pas eu d'activité), du budget prévisionnel, de leur n° SIRET, du code APE, d'un RIB ainsi que d'une assurance responsabilité civile pour le prêt des salles communales.

**OBJET : SUBVENTION 2023****COMITE D'ANIMATION ET DE LA CULTURE (CAC)**

M. GROS Cyril, Président du Comité d'Animation et de la Culture sort de la salle pour laisser délibérer les membres du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la subvention accordée pour 2023 au Comité d'Animation et de la Culture soit 1 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 13 voix pour :

- fixe la subvention 2023 pour le Comité d'Animation et de la Culture à 1 600,00 €.

• dit que le versement de la subvention sera effectué après remise par l'association de son bilan de l'année N-1, du budget prévisionnel, de son n° SIRET, du code APE, d'un RIB ainsi que d'une assurance responsabilité civile pour le prêt des salles communales.

**OBJET : DIFFERENTS TARIFS 2023**

Monsieur le Maire propose de voter les différents tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, comme suit :

	<u>Rappel 2022</u>	<u>2023</u>
<b>I- PRODUITS DOMANIAUX</b>		
<b>A) Location immeubles (le week-end)</b>		
Salle du Clos	115.00	120.00
Salle des fêtes	190.00	200.00
<b>B) Droit de voirie</b>		
Occupation domaine public	10 €/m <sup>2</sup> /an	12 €/m <sup>2</sup> /an
Camion "Plats à emporter" limité à 20 m <sup>2</sup>	10 € par jour	12 € par jour
Camion "Vente outillage ou similaires"		
<b>C) Concessions cimetières</b>		
Concession trentenaire	142 €/m <sup>2</sup>	162 €/m <sup>2</sup>
Concession 15 ans	72 €/m <sup>2</sup>	90 €/m <sup>2</sup>
Colombarium (case 3 urnes) concession 30 ans	905.00€	990.00€
Dispersion des cendres	35.00 €	40.00 €
Caveau simple 30 ans	725 €	1 000 €
Caveau provisoire 4 semaines soit 28 jours gratuits puis tarif à la semaine jusqu'à 6 mois maximum (toute semaine entamée est due)	30.00 € à partir de la 5 <sup>ème</sup> semaine	36.00 € à partir de la 5 <sup>ème</sup> semaine
<b>II- RECOUVREMENTS</b>		
Forains : forfait eau et électricité	40.00 € par jour	48.00 € par jour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- vote les nouveaux tarifs 2023 proposés par Monsieur le Maire

Mme BRUNEL Isabelle rejoint la séance à 19h05

Le Maire rappelle qui ne souhaite plus louer les salles communales aux particuliers

**OBJET : REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de rénover la toiture de l'ancienne école maternelle. En effet, un toit en bon état permet de garantir la sécurité du bâtiment en évitant une éventuelle fuite ou une charpente qui prend de l'âge.

Le Maire présente au Conseil l'offre de prix de l'entreprise ZINC ELEC d'un montant de 17 597.10 € HT soit 21 116.52 € TTC, demande l'autorisation de le signer et de solliciter le fond de concours de la CCBA selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Réfection toiture	17 597.10	CCBA	80%	14 078
		Commune	20%	3 519.10
<b>TOTAL</b>	<b>17 597.10</b>	<b>TOTAL</b>		<b>17 597.10</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

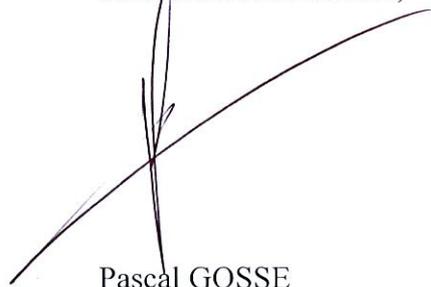
- à signer le devis de l'entreprise ZINC ELEC pour un montant de 17 597.10 € HT
- à solliciter le fond de concours de la CCBA selon le plan de financement proposé.

**AFFAIRES DIVERSES**

- La borne piéton va être installée au passage piéton situé au croisement de la rue du 11 novembre 1918 et du rond-point de la fontaine.
- Concours belote organisé par le CAC : samedi 15 avril 2023 à la salle des fêtes à 14h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance,



Pascal GOSSE

Le Maire,



Jean-Yves PONTHER